



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

Séance du 24 mars 2016

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
présents : 20
votants : 22
dont pouvoir : 2

L'an deux mil seize, le vingt-quatre du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de CONTRES s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire.

Date de convocation :
18 mars 2016

Présents : M. BRAULT Jean-Luc, Mme BRISSET Dominique, M. CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre, M. MOREAU Dany, M. LELARGE Antoine, Mme BOURGUIGNON Sylvine, M. DEVEL Michel, Mme GASCHARD Christiane, Mme DELORD Martine, Mme LE PABIC Christiane, M. BAUMER Thierry, Mme TÉTOT Pascale, Mme JAHAN-BONTEMPS Isabelle, Mme DELAUNAY Catherine, M. MAUBERT Jean-François, Mme MARILLEAU Isabelle, M. BOUCHER James, M. DROUHIN Jean-Yves, Mme CHESNE Karine, M. COLLIN Guillaume.

Absents excusés : Monsieur PENTECOUTEAU Luc (pouvoir à Monsieur CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre), Monsieur LEDDET Jean-Luc (pouvoir à Monsieur BAUMER Thierry)

Madame DELORD Martine a été élue secrétaire.

Présentation du compte rendu de la séance du 25 février 2016 :

- *Le compte rendu du Conseil du 25 février 2016 est adopté à l'unanimité.*

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

1. MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE « ESPACES VERTS ET MARCHÉ DU VENDREDI »

Le 28 mars 2014, le Conseil Municipal a procédé à la composition des commissions municipales par délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remplacement du responsable de la commission « espaces verts et marché du vendredi »

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier la composition de la commission « espaces verts et marchés du vendredi » comme suit :

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES
ESPACES VERTS MARCHES DU VENDREDI (7)	TÉTOT Pascale	LELARGE Antoine DEVEL Michel PENTECOUTEAU Luc GASCHARD Christiane MARILLEAU Isabelle BOUCHER James

2. FINANCES

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR Mme GAVANOU Gaëlle – TRESORIERE

Budget principal commune / Budget annexe eau / budget annexe assainissement / Budget annexe commerces centre bourg / Budget annexe lotissement grille midi

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le maire sort de la salle pour l'approbation des comptes administratifs.

- **BUDGET PRINCIPAL : COMMUNE**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	3.921.935,55 €
Recettes	7.550.244,99 €
Excédent	3.628.309,44 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	2.572.133,11 €
Recettes	2.638.012,65 €
Excédent	65.879,54 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 3.694.188,98 €

- **BUDGET ANNEXE EAU**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	78.336,06 €
Recettes	187.395,97 €
Excédent	109.059,91 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	22.151,18 €
Recettes	314.748,25 €
Excédent	292.597,07 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 401.656,98 €

- **BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	100.917,05 €
Recettes	212.333,10 €
Excédent	111.416,05 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	2.916.257,25 €
Recettes	2.014.001,45 €
Déficit	902.255,80 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 790.839,75 €

- **BUDGET ANNEXE : COMMERCES CENTRE BOURG**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	22.493,74 €
Recettes	33.850,45 €
Excédent	11.356,71 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	222.703,85 €
Recettes	237.573,71 €

Excédent 14.869,86 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 26.226,57 €

- **BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT GRILLE MIDI**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le compte administratif qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	139.086,02 €
Recettes	302.980,16 €
Excédent	163.894,14 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	138.196,02 €
Recettes	139.086,02 €
Excédent	890,00 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : + 164.784,14 €

4. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION – EXERCICE 2015

- **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,

- Après avoir entendu le compte administratif 2015
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	3.628.309,44 €
➤ Un excédent cumulé d'investissement de	65.879,54 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de	1.549.105,20 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la façon suivante :

Article 1068	1.483.225,66 €
Article 002	2.145.083,78 €

- **BUDGET ANNEXE : EAU**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,

- Après avoir entendu le compte administratif 2015
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de	109.059,91 €
➤ Un excédent cumulé d'investissement de	292.597,07 €

➤ Un déficit sur reste à réaliser de 39.192,00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au 002 109.059,91 €

• **BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,

- Après avoir entendu le compte administratif 2015
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de 111.416,05 €
➤ Un déficit cumulé d'investissement de 902.255,80 €
➤ Un excédent sur reste à réaliser de 32.484,00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement
au 1068 111.416,05 €

• **BUDGET ANNEXE : COMMERCE CENTRE BOURG**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc,

- Après avoir entendu le compte administratif 2015
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente :

➤ Un excédent cumulé de fonctionnement de 11.356,71 €
➤ Un excédent cumulé d'investissement de 14.869,86 €
➤ Un déficit sur reste à réaliser de 125.000,00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement
au 1068 11.356,71 €

5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

• **BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 25 février 2016
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2016
- Vu la présentation du budget primitif 2016

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2016 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	6.679.160,78 €
Recettes	6.679.160,78 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	5.996.176,20 €
Recettes	5.996.176,20 €

- **BUDGET ANNEXE EAU**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 25 février 2016
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2016
- Vu la présentation du budget primitif 2016

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2016 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	251.522,91 €
Recettes	251.522,91 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	557.255,98 €
Recettes	557.255,98 €

- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 25 février 2016
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2016
- Vu la présentation du budget primitif 2016

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2016 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	222.602,00 €
Recettes	222.602,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	2.395.662,80 €
Recettes	2.395.662,80 €

- **BUDGET ANNEXE : COMMERCE CENTRE BOURG**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 25 février 2016
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2016
- Vu la présentation du budget primitif 2016

DECIDE d'approuver le budget primitif 2016 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	38.510,00 €
Recettes	38.510,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	196.828,57 €
Recettes	196.828,57 €

- **BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT GRILLE MIDI**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales
- Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 25 février 2016
- Vu l'avis de la Commission des Finances du 15 mars 2016
- Vu la présentation du budget primitif 2016

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2016 dont les montants s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	39.110,00 €
Recettes	195.009,14 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	néant
Recettes	890,00 €

6. FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX – ANNEE 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 80.10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale
- Vu la loi des finances
- Vu l'état 1259 portant notification de bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations revenant à la commune pour l'exercice 2015,
- Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer les taux d'imposition de l'année 2016 comme suit :

	Taux N -1	Taux N	Bases N	Produits N
Taxe d'habitation	13,25	13.25	3.732.000	494.490
Taxe foncière (bati)	22,15	22.15	6.264.000	1.387.476
Taxe foncière (non bâti)	44,18	44.18	95.100	42.015
			TOTAL	1.923.981

7. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2015

BUDGET PRINCIPAL

Au cours de l'année 2015, la commune a procédé aux transactions immobilières suivantes :

1 – ACQUISITIONS

Parcelle cadastrée AO n° 433 – 81 m² - moyennant le prix de 81.00 €

2 – CESSIONS

Immeuble – 4 Rue de la Fonderie – moyennant le prix de 160.000 €

Maison – 38 Rue Abel Poulin – moyennant le prix de 80.000 €

Parcelles cadastrées BW n° 223 et 224 – 249 m² - moyennant le prix de 8.715,00 €

8. SUBVENTIONS – ANNEE 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les subventions 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2016

DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS CONTROISES

Domaine	NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2016
SCOLAIRE	Coopérative scolaire de l'Ecole primaire	2 000,00 €
	Ecole Primaire "Projet Petites Randos"	3 000,00 €
	Coopérative scolaire de l'Ecole Maternelle	500,00 €
	Ecole Maternelle "Projet Petites Randos"	
	OGEC Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique Ste Geneviève	11 761,50 €
	Association sportive du Collège de Contres	200,00 €
	7 Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique	500,00 €
SPORTS	A.S.C Association Sportive de Contres	23 000,00 €
	C.O.C.C . Volley	800,00 €
	Aïkido Club Controis	

	C.T.T.C. Club de Tennis de Table Controis	1 200,00 €
	Club Cyclotouriste Controis	1 300,00 €
	Gymnastique Volontaire Controise	1 200,00 €
	Karate Club Sologne	- €
	Les Foulées Controises	2 200,00 €
	Eveil de Contres	19 000,00 €
	Tennis Club Controis	4 900,00 €
	Vélo Club Controis	7 000,00 €
10	Tir à l'Arc Controis	1 200,00 €
POMPIERS	Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Contres	200,00 €
	Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Contres	900,00 €
	3 Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000,00 €
LOISIRS	C.L.I.C. Club de Loisirs Informatiques Controis	650,00 €
	Chorale "La Croche Chœur"	900,00 €
	A.L.C.C Ateliers des Loisirs Créatifs Controis	350,00 €
	Comité des Fêtes de Contres	2 600,00 €
	5 Contres UT	3 500,00 €
AUTRES	Association "Etincelles"	725,00 €
	A.D.M.R. Association de Maintien des personnes âgées à domicile	1 000,00 €
	Confrérie des Mangeux d'Esparges de Sologne	1 400,00 €
	F.N.A.C.A. Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	120,00 €
	F.N.A.T.H. Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés	450,00 €
	A.C.P.G Anciens Prisonniers de Guerre 1939/1945	190,00 €
	Groupement des Commerçants (PACC))	1 000,00 €
	U.N.C.A.F.N. Union Nationale des Combattants d'AFrique du Nord	300,00 €
	U.N.R.P.A. Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées	700,00 €
	Un cœur pour Tom	1 000,00 €
	11 Association Saint Vincent	600,00 €
		97 346,50 €

**DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES
AUX ASSOCIATIONS HORS CONTRES**

Domaine	NOM DE L'ASSOCIATION	Année 2016
	D.D.E.N.	100,00 €
SCOLAIRE	LEAP BOISSAY (4 élèves)	240,00 €
	Collège St Aignan voyage (14 élèves)	700,00 €
	Collège St Aignan piscine (2 élèves)	100,00 €
	Chambre des Métiers et de l'artisanat d'Indre et Loire (un controis)	60,00 €
	Chambre des Métiers et de l'artisanat des côtes d'Armor (deux controis)	120,00 €
	BTP CFA Indre et Loire (un controis)	60,00 €

	Centre de formation d'Apprentis Chambre des metiers du 41 (10 élèves*60€)	600,00 €
	CFA MFEO Sorigny (1 controis)	60,00 €
	BTP CFA BLOIS (deux Controis)	
	Centre de formation d'apprentis Maison Familiale rurale du Lochois (un élève Controis)	60,00 €
SPORTS	Tour du Loir et Cher (DB du 18/12/14)	
	CAM Vallée du Cher Controis	0,00 €
	RAID 4 L Trophy	200,00 €
	La MOMMOND Course cycliste	2 200,00 €
SOCIAL	Banque Alimentaire de Loir et Cher	0,00 €
	Croix Rouge Française (unité de Blois)	0,00 €
	Secours catholique (délégation du Loir et Cher)	0,00 €
MEDICAL	Ligue contre le cancer (comité du Loir et Cher)	
	Vaincre la Mucoviscidose	1 000,00 €
	Vie Libre (La Soif d'en sortir)	210,00 €
	Association chats libres en Loir et Cher	150,00 €
	Société Blaisoise des Amis des Oiseaux	
AUTRES	Association des Conciliateurs de justice du Loir et Cher	150,00 €
	Association des Secrétaires de Mairie et DG des communautés de communes	100,00 €
	Cercle généalogique de Loir et Cher	
	Association Prévention Routière (Loir et Cher)	200,00 €
	ADER (Association Départementale sécurité routière)	250,00 €
	C.A.U.E. (Adhésion)	
	PLUS FM (convention partenariat)	
	Sologne Nature Environnement	100,00 €
	Association pour les Aveugles et Déficients Visuels d'Orléans et sa région	0,00 €
	ANACR - Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance	250,00 €
	Amicale du groupe Dominique Savio	500,00 €
	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	100,00 €
	Groupe de recherche archéologiques et historiques de Sologne (GRAHS)	200,00 €
	Miss Vignoble Val de Loire	200,00 €
	JALMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie)	0,00 €
	Association Française des Sclérosés en plaque	0,00 €
		7 910,00 €
		105 256,50 €

9. TARIFS MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la médiathèque est de nouveau communale suite aux modifications de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes Val de Controis en date du 08 février 2016. Ce changement est effectif depuis le 01 Mars 2016.

Aussi il convient de fixer les tarifs pour les inscriptions annuelles.

Cette inscription annuelle donne un droit d'emprunt pour une durée d'un mois de :

- 6 documents écrits
- 3 CD

- 2 DVD (1 fiction et 1 documentaire)
- Accès Internet

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour les inscriptions :

	Communauté	Hors Communauté
Enfants (moins de 18 ans)	Gratuit	Gratuit
Adultes	7 €	14 €
Tarif réduits (étudiants et demandeurs d'emploi)	5 €	5 €

Ces tarifs seront applicables à compter du 29 mars 2016.

10. RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 28 JANVIER 2016 RELATIVE A LA DELEGATION AU MAIRE CONCERNANT LE MARCHE PUBLIC DE L'EXTENSION ET L'AMELIORATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE DE CONTRES.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal lui a donné délégation, lors de la séance du 15 avril 2014, pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 1 500 000 HT. Or le marché public relatif à l'extension et l'amélioration énergétique du groupe scolaire de Contres devrait dépasser ce montant. Il est estimé entre 4 et 5 millions HT.

Dans ce sens, une délibération a été prise le 28 janvier 2016 pour donner délégation au Maire de souscrire le dit marché.

Néanmoins, Monsieur le Maire indique que l'article L. 2122-22 - 4^{ème} alinéa du Code général des collectivités territoriales utilisé dans la délibération n°2016 - 0105 du 28 janvier 2016 donne délégation au Maire en matière de marché public mais pour la durée de son mandat.

Or le marché relatif à l'extension et l'amélioration énergétique du groupe scolaire de Contres est une opération ponctuelle pour laquelle l'article L. 2122-22 ne peut donc pas s'appliquer.

Dans ces conditions, il convient de retirer la délibération n°2016 - 0105 du 28 janvier 2016, de procéder à une nouvelle délibération du Conseil municipal donnant délégation au Maire pour souscrire le dit marché, avant l'engagement de la procédure de passation, en s'appuyant sur l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales puisque l'article L. 2122-22 - 4^{ème} alinéa aura été retiré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n°2016 - 0105

11. LANCEMENT DE LA PHASE D'EXECUTION D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE LA RUE DE LA LIBERATION

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération d'effacement des réseaux de la rue de la Libération à Contres (41700), Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la lettre de Monsieur le Président du Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC), en date du 10 février 2016, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux.

Ainsi, les réseaux concernés, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires, sont :

- la distribution d'énergie électrique ;
- l'éclairage public ;
- les télécommunications.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC, transmis au préalable au Conseil municipal, sont rappelés ci-dessous :

Avec la dépose du poteau à l'angle de la rue de la Libération et de la rue P.-H. Mauger					
	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC	SIDELC (40%)	COMMUNE
ELECTRICITE					
Etudes	2 500.00 €	500.00 €	3 000.00 €	1 000.00 €	1 500.00 €
BT	51 000.00 €	10 200.00 €	61 200.00 €	20 400.00 €	30 600.00 €
Mise en court-circuit	1 110.00 €	222.00 €	1 332.00 €	444.00 €	666.00 €
Divers et imprévus	2 730.50 €	546.10 €	3 276.60 €	1 092.20 €	1 638.30 €
TOTAL	57 340.50 €	11 468.10 €	68 808.60 €	22 936.20 €	34 404.30 €
ECLAIRAGE PUBLIC					
Etudes	150.00 €	30.00 €	180.00 €		180.00 €
Génie civil *	7 500.00 €	1 500.00 €	9 000.00 €		9 000.00 €
Divers et imprévus	382.50 €	76.50 €	459.00 €		459.00 €
TOTAL	8 032.50 €	1 606.50 €	9 639.00 €		9 639.00 €
TELEPHONE					
Etudes	950.00 €	190.00 €	1 140.00 €		1 140.00 €
Génie civil	14 500.00 €	2 900.00 €	17 400.00 €		17 400.00 €
Divers et imprévus	772.50 €	154.50 €	927.00 €		927.00 €
TOTAL	16 222.50 €	3 244.50 €	19 467.00 €		19 467.00 €
TOTAL	81 595.50 €	16 319.10 €	97 914.60 €	22 936.20 €	63 510.30 €

Monsieur le Maire précise que deux options sont possibles, avec ou sans la dépose du poteau à l'angle de la rue de la Libération et de la rue Pierre-Henri Mauger.

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et / ou du Conseil municipal.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunications, elle doit lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Vu les tableaux estimatifs des montants de l'opération,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage publics et de télécommunication afin qu'il

réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ; donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement avec la dépose du poteau à l'angle de la rue de la Libération et de la rue Pierre-Henri Mauger pour un montant de 81 595.50 euros HT, accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération, prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC, décide de voter en 2017 d'allouer les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

12. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES NUMERIQUES AVEC GRDF

Monsieur le Maire indique qu'il serait utile pour les services municipaux de disposer des données numériques géoréférencés des ouvrages de gaz sur la commune. Cela leur permettrait d'optimiser le suivi des opérations de travaux et autres.

Dans ce sens, il conviendrait d'établir avec Gaz réseau distribution France (GrDF) une convention définissant les modalités de communication des données numérisées des réseaux de distribution de gaz naturel concédés issues de la cartographie Moyenne échelle par GrDF.

La fourniture de ces données, au format shape, est gratuite dans le cadre d'une demande par an (payante au-delà). La convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Vu le projet de convention,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le partenariat avec Gaz réseau distribution France (GrDF) pour la mise à disposition des données numériques ; autorise le Maire à signer ladite convention et les documents qui y sont relatifs.

13. ACQUISITION DES PARCELLES SECTION AV NUMEROS 102, 109, 110 ET 325, SECTION AY NUMEROS 176 ET 177, ET SECTION AZ NUMERO 209

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait utile de posséder une réserve foncière agricole pour les projets d'aménagement futurs (dans le cadre de la mise en place du Plan local d'urbanisme intercommunal, d'une éventuelle future extension de la zone industrielle en lien avec la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis, etc.) pour de potentiels échanges avec les agriculteurs.

Dans ce sens, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la promesse unilatérale de vente en date du 2 février 2016 de Madame Marcelle NOUAILLE, épouse POULIN et Monsieur Guy POULIN, pour la vente de leurs parcelles caractérisées ci-dessous. Le prix de vente est de un euro (1€) par mètre carré. Celle-ci a été obtenue par le mandataire de la commune, la SAFER.

PROPRIETAIRE : MADAME POULIN MARCELLE AGNES MARIE NEE NOUAILLE MONSIEUR POULIN GUY ROGER						
SECTION	N°	ADRESSE	SURFACE (m ²)	PRIX € / M ²	COUT TOTAL	ZONAGE PLU
AV	109	LA FOSSE DES ROCHES	12323	1	12 323 €	A

AV	110	LA FOSSE DES ROCHES	6912	1	6 912 €	A
AV	102	LA FOSSE DES ROCHES	4974	1	4 974 €	A
AV	325	LA FOSSE DES ROCHES	13763	1	13 763 €	A
AY	176	LA MELERIE	10509	1	10 509 €	N
AY	177	LA MELERIE	11000	1	11 000 €	N
AZ	209	LES CORMAINES	21870	1	21 870 €	N
TOTAL			81351		81 351 €	

- Vu l'intérêt de cette acquisition pour la Collectivité ;
- Vu le Plan local d'urbanisme de la Commune de CONTRES approuvé le 24 Février 2005 en séance de Conseil Municipal, avec 1ère modification et 1ère révision simplifiée le 28 juin 2006, 2ème modification le 27 octobre 2009, 3ème modification le 08 mars 2011, 4ème modification le 17 mai 2011, 2ème révision simplifiée le 22 janvier 2013 et 5ème modification le 6 novembre 2014 ;
- Vu la promesse unilatérale de vente en date du 2 février 2016 de Madame Marcelle NOUAILLE, épouse POULIN et Monsieur Guy POULIN, pris acte le 4 février 2016 par la SAFER habilitée par la commune de Contres et enregistré par le Service des impôts des entreprises de Blois le 5 février 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'acquérir le bien caractérisé ci-dessus d'une contenance totale de 81 351 m², situé La Fosse des Roches, La Melerie et Les Cormaines au prix de un euro (1 €) par mètre carré, soit un montant total de 81 351 € et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

14. ACQUISITION DES PARCELLES SECTION AZ NUMEROS 67 ET 210

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait utile de posséder une réserve foncière agricole pour les projets d'aménagement futurs (dans le cadre de la mise en place du Plan local d'urbanisme intercommunal, d'une éventuelle future extension de la zone industrielle en lien avec la Communauté de communes Val-de-Cher-Controis, etc.) pour de potentiels échanges avec les agriculteurs.

Dans ce sens, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la promesse unilatérale de vente en date du 12 février 2016 de Madame Christelle GIRARD, pour la vente de ses parcelles caractérisées ci-dessous. Le prix de vente est de un euro (1 €) par mètre carré. Celle-ci a été obtenue par le mandataire de la commune, la SAFER.

PROPRIETAIRE : MADAME CHRISTELLE GIRARD						
SECTION	N°	ADRESSE	SURFACE (m²)	PRIX € / M²	COUT TOTAL	ZONAGE PLU
AZ	67	LES CORMAINES	6 283	1	6 283	A
AZ	210	LES CORMAINES	14 550	1	14 550	A
TOTAL			20 833		20 833 €	

- Vu l'intérêt de cette acquisition pour la Collectivité ;

- Vu le Plan local d'urbanisme de la Commune de CONTRES approuvé le 24 Février 2005 en séance de Conseil Municipal, avec 1ère modification et 1ère révision simplifiée le 28 juin 2006, 2ème modification le 27 octobre 2009, 3ème modification le 08 mars 2011, 4ème modification le 17 mai 2011, 2ème révision simplifiée le 22 janvier 2013 et 5ème modification le 6 novembre 2014 ;
- Vu la promesse unilatérale de vente en date du 12 février 2016 de Madame Christelle GIRARD, pris acte le 12 février 2016 par la SAFER habilitée par la commune de Contres et enregistré par le Service des impôts des entreprises de Blois le 15 février 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'acquérir le bien caractérisé ci-dessus d'une contenance totale de 20 833 m², situé Les Cormaines au prix de un euro par mètre carré, soit un montant total de 20 833 € et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

15. DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE - ANNEE 2016

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis de Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Dans l'attente de l'avis favorable du Comité Technique,

Le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (%)
EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	100

ADOpte : à l'unanimité des présents, la proposition ci-dessus.

16. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 24 MARS 2016 OUVERTURES DE POSTES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la procédure d'avancement de grade, il convient d'ouvrir les postes suivants :

- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet

- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal 2^{ème} classe à temps complet

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs, à compter 24 mars 2016 comme suit :

- EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET : **1 poste**
- AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET : **1 poste**

3. INFORMATIONS

➤ **Etat des décisions :**

Vu l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales et considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu de cette délégation, il est fait état des décisions prises **entre le 25 février 2016 et le 24 mars 2016.**

➤ **Dates à retenir :**

- Date du prochain Conseil Municipal : **le 28 avril 2016 à 19 h 00**

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire,

Jean-Luc BRAULT